

Paris, le 26 juillet 2017

**CFDT Douane**  
**51 Avenue Simon Bolivar**  
**75950 PARIS Cedex 19**  
à  
**Monsieur le Directeur Général des Douanes**  
**Direction Générale des Douanes et Droits Indirects**  
**11, rue des Deux Communes**  
**93558 MONTREUIL Cédex**

- - Objet : Annulation des formations complémentaires au titre des V.A.E en cours des marins.

La CFDT Douane a appris que les bureaux B2 et A1 ont opté pour l'annulation pure et simple des formations complémentaires prévues dans le cadre des V.A.E. ( Validation des Acquis de l'Expérience ) des personnels marins de la DGDDI.

Cette décision ferait suite aux travaux du groupe de travail "Marins" du 30 juin dernier dédié au nouveau dispositif de formation maritime. Pourtant il n'en a été nullement question durant cette réunion avec les représentants des organisations syndicales.

D'ailleurs, aucun des documents préparatoires produits en amont de cette réunion ne faisait référence à l'abandon des cycles de formation en cours, lesdits documents abordant uniquement le nouveau dispositif que l'administration envisage, avec un optimisme quelque peu forcé, de mettre en place dès le début de l'année prochaine, alors que les personnels douaniers chargés des nouveaux cycles de formation ne sont pas tous désignés et affectés, et n'ont pas été formés à leurs nouvelles matières.

**Tel:01 56 41 55 50**

**Fax:01 56 41 55 59**

**douanes@cfdt-finances.fr**

**www.cfdt-finances.fr**

Ainsi, nous vous demandons de mesurer les conséquences de cette décision et de revenir sur cette dernière. Les VAE sont issues d'une longue négociation et ont permis de former et de diplômer de nombreux collègues au plus grand bénéfice de la DGDDI qui a pu ainsi répondre à ses objectifs de formation dans le but d' armer plus particulièrement les Patrouilleurs Garde-côtes. Ce revirement du bureau B2 est quelque peu surprenant, au regard des normes de formation qu'il a voulu imposer à ses marins.

En suspendant sine die les VAE en cours, vous anéantissez pour de nombreux collègues des mois entiers de travail et d'investissement. Vous les privez d'une formation, d'un diplôme et de débouchés de carrière, alors que ces derniers ce sont engagés sans réserve dans le dispositif VAE. Bien que les impacts sur leur vie personnelle et familiale aient été forts, ces collègues ont relevé ces nombreux défis.

Il ne peut être fait abstraction des partenaires et des sociétés en lien avec la Marine Marchande pour lesquels des bons de commandes pour des compléments de formations ont déjà été signés. Quelle sera l'économie finale d'une telle décision ? Quelques milliers d'euros qui seront bien vite engloutis dans les pénalités versées au motif de non respect des contrats commerciaux passés avec nos partenaires publics et privés.

Si le dispositif de formation des marins doit évoluer, cela ne doit en aucun cas pénaliser les agents qui sont actuellement engagés dans un dispositif VAE. Une telle mesure ne serait pas de nature à promouvoir la valeur travail à travers la mise à niveau des connaissances et compétences professionnelles. Or, notre administration, même au regard des nouvelles normes de formation qu'elle cherche à mettre en place, a besoin de recueillir l'adhésion entière des personnels, et dans le cas présent, celle de ses marins qui subiront prochainement de nouveaux plans de restructuration.

Nous vous demandons donc de ré-expertiser cette note et de permettre à tous nos collègues de finaliser leurs modules de formation en cours de validation.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur Général, en l'assurance de ma haute considération.

**Tel:01 56 41 55 50**

**Fax:01 56 41 55 59**

**douanes@cfdt-finances.fr**

**www.cfdt-finances.fr**

Pour la CFDT Douane,

Le secrétaire général

David-Olivier CARON

*Signé*